

Projet de construction du Thésaurus de Bibliologie Scientifique Appliquée (TBSA)

Un essai de bilan et des remarques critiques

Project of construction of the Thesaurus of Applied Scientific Bibliology (TBSA)

An essay review and critical remarks

Par

Mouloud HOUALI

Département de bibliothéconomie et sciences documentaires

Université Alger 2. Bouzaréah

houalimouloud@yahoo.com

Reçu le : 15/02/2021

Accepté le : 02/03/2021

Publié le : 30/04/2021

Résumé

Cet article présente les fondements d'un projet de construction d'un thésaurus en bibliologie scientifique appliquée (TBSA). Il propose un prototype de microthésaurus systématique en guise de modèle pour la refonte, l'extension du thésaurus existant relatif à la bibliologie en général, élaboré en 1991 par les professeurs Guy Pelachaud, Robert Estivals, Jean Meyria et la chercheuse libanaise Joumana Boustany. Deux microthésaurus candidats sont proposés comme prototypes d'extension du thésaurus existant, à savoir les concepts de « bibliothèque », et le « Thésaurus ». En plus de la définition du domaine d'intervention, en l'occurrence la bibliologie en général et spécifiquement la bibliologie scientifique appliquée, l'étude donne un état des lieux du thésaurus existant, sa genèse, une critique dans sa construction, le mode opératoire adopté pour cette extension, les nouvelles normes de construction des thésaurus et enfin les perspectives possibles d'amélioration dans le cadre d'un travail collaboratif.

Mots clés : *bibliologie - bibliologie scientifique appliquée - développement du thésaurus - phylogénèse du thésaurus de la bibliologie – perspectives*

ملخص

يتناول هذا المقال أسس مشروع بناء مكنز في علم الكتاب التطبيقي أو الببليولوجيا العلمية التطبيقية (TBSA) وهو يقترح فيه نموذجاً أولياً كمثال لإصلاح وتوسيع المكنز الحالي المتعلق بالببليولوجيا بشكل عام، والذي تم إنشائه في عام 1991 من قبل الأساتذة جي بيلاشو وروبرت إستيفال وجان ميريا والباحثة جمانة بستاني. وفي هذا الشأن تم ترشيح اثنين من المكنز المصغرة كنماذج أولية امتداد للمكنز الحالي، ألا وهما مفاهيم "المكتبة" و "المكنز". بالإضافة إلى تعريف مجال التدخل، في هذه الحالة الببليولوجيا بشكل عام والببليولوجيا العلمية التطبيقية بشكل خاص، تقدم الدراسة لمحة عامة عن المكنز الحالي، نشأته، نقدًا في بنائه السابق، طريقة التشغيل المعتمدة لهذا الامتداد، معايير بناء المكنز الجديد وأخيراً الطموحات و المبادرات اللائقة في المدى القريب و البعيد لتحسين هذه الأداة اللغوية في إطار العمل التعاوني.

الكلمات المفتاحية: الببليولوجيا العلمية التطبيقية - تطوير المكنز - علم الكتاب - مشاريع مستقبلية - نشأة مكنز علم الكتاب

1. Introduction

Depuis que s'est généralisée l'informatisation des systèmes d'information et notamment l'interrogation en ligne, le thésaurus documentaire s'est avéré le langage documentaire le mieux adapté et le plus en vue par rapport à ce nouvel environnement. Son utilité n'est donc pas à démontrer aussi bien dans les systèmes manuels classiques (catalogues sur fiches, index imprimés) que dans les SGBD. Contrairement aux classifications et les listes de vedettes matières et compte tenu de l'inadéquation de ces dernier par rapport à une documentation "qui n'est plus scientifique mais de plus en plus technique" et, faut-il le dire, "dont les grandes entreprises deviennent les protagonistes du champ documentaires"

,"Le développement des thésaurus a suivi quant lui la diffusion des techniques informatiques vers la fin des années cinquante, bien que leur genèse ne soit pas directement liée à l'apparition des ordinateurs" (Menon, 2007, p.2). Néanmoins, faut-il le signaler, ces outils langagiers combinatoires ne sont pas épargnés par certains écueils induits par les nouvelles technologie de la communication. Et pour cause. En raison de l'occultation des thésaurus documentaires "par les logiciels d'indexation et de recherches automatiques (moteurs de recherches ou logiciels en langage naturel) ou subordonnés aux logiciels de gestion et de recherche documentaire (LGRD), les applications logicielles permettant d'exploiter les thésaurus documentaires, de les développer et de les maintenir ne font que très rarement l'objet d'études et d'articles techniques et professionnels" (Dalbin, 2007, p.1)

Nonobstant ces aléas techniques, la construction du thésaurus de bibliologie scientifique appliquée, science de la communication écrite, s'avère une initiative louable et prometteuse. Sa réalisation est une nécessité impérieuse, son développement et sa maintenance sont désormais un devoir, voire, une obligation.

En outre, C. Guinchat et Y. Skouri notent à ce sujet qu' « un thésaurus n'est pas un « produit fini » auquel on ne touche plus une fois qu'il a été élaboré et/ou adapté. Il faut s'efforcer de l'améliorer constamment, de le faire évoluer au fur et à mesure de l'avancement et de la maîtrise des sciences » (Gunchat ; Skouri, 138).

L'importance de ce nouvel outil d'indexation de stockage et de restitution de l'information n'est pas à démontrer. Cette importance a vite et bien été saisie par ses premiers concepteurs. L'inexistence de travaux allant dans ce sillage le prouve grandement.

Au plan épistémologique, la bibliologie en générale s'est donnée un moyen supplémentaire de s'affirmer, voire de s'imposer au milieu des autres sciences.

Au plan pédagogique et heuristique, la bibliologie s'offre un outil bibliographique incontestablement utile et fiable aussi bien dans la recherche fondamentale que dans la recherche appliquée. Un outil cependant considéré par Jean Méyriat comme « étant le langage le plus élaboré des langages documentaires... » (Meyriat, 1993). Car poursuit-il, « les thésaurus sont devenus l'outil de travail privilégié de la grande majorité des services de documentation y compris ceux qui ont la forme de banque de données » (Ibid.).

Pour rappel, le coup d'envoi des travaux d'élaboration de ce thésaurus a été donné en 1991 par Jean Meyriat et Robert Estivals et « poursuivi avec Gui Pélachaud, a été réalisé tout au long de son élaboration avec Joumana Boustany. Cette date de lancement des travaux n'est en fait pas trop distante de 1966, date de création aux Etats-Unis du premier thésaurus à véritable vocation documentaire par ASTIA (American Service Technology Information Agency) et juste après en France par le CEDOCAR (Centre de Documentation de l'Armement) (Guinchat ; Skouri, 127).

En somme cet outil bibliographique moderne a couronné toute l'œuvre théorique de la science de l'écrit pour lui ouvrir une nouvelle voie vers l'utilitarisme et le pragmatisme. A ce propos, Robert Estivals précise que « ce thésaurus achève un travail théorique de renouvellement de la bibliologie considérée comme science de l'écrit et de la communication écrite que nous avons engagé. Ainsi se poursuit une ligne de développement de cette discipline qui remonte, pour le moins au XVIII^e siècle, à l'abbé Rive et à Gabriel Peignot, et dont le dernier en date fut Paul Otlet, peu avant la Seconde Guerre mondiale » (Estivals, 2008, p.38).

Par ailleurs ce thésaurus, en l'état, fonctionne avec un corpus de 347 entrées (descripteurs et non descripteurs confondus). Nous avons estimé que ce chiffre est loin d'être représentatif au vu de tous les aspects et les domaines spécifiques que couvre la science de l'écrit et de la communication écrite avec le potentiel lexical afférent. Cela étant, nous avons constaté de surcroît, que même les termes susceptibles d'être facilement recueillis de l'*Encyclopédie internationale de bibliologie* ne figurent malheureusement pas dans ce thésaurus. N'est-il donc pas surprenant de ne pas trouver les termes tels que ceux relevant de la fabrication du papier, de l'imprimerie de la presse écrite, etc...qui constituent l'essence même de cette science ?

Comment alors peut-on concevoir et accepter que des centaines de termes vieux déjà de plus d'un siècle n'ouvrent pas le droit de cité dans ce thésaurus ?

C'est ainsi que notre première tentative de collecte s'est soldée avec la récupération de près d'un millier de termes. C'est pourquoi, en réaction à cet état de fait, nous avons opté de manière irréversible à l'élargissement de cet outil, car en effet c'est d'élargissement et d'extension qu'il s'agit et non pas de

mise à jour. Cette dernière fait penser, à notre sens, beaucoup plus à la collecte et l'insertion des néologismes que génèrent l'accroissement du savoir, l'avancement des sciences dans les différents secteurs du savoir universel et enfin la créativité lexicale et toutes les mutations et variations sémantiques et morphologiques corollaires de la dynamique linguistique.

En effet, dans la pratique, le thésaurus est un outil d'indexation, s'il est pertinent, il nous permet de représenter tout document par une sélection rigoureuse de mots précis appelés mots-clés. Ainsi il sera possible d'en assurer aisément une forme quelconque de gestion documentaire, qu'elle soit manuelle ou informatisée.

Par ailleurs « en mode consultation et exploitation des données, le thésaurus devient un instrument de recherche : disposant des vocabulaires et règles de l'indexation, l'utilisateur peut optimiser la recherche » (Wikipédia, p.1).

Pour rappel, le coup d'envoi a été donné en 1991 par Jean Meyriat et Robert Estivals et « poursuivi avec Gui Pélachaud, et a été réalisé tout au long de son élaboration avec Joumana Boustany. Cette date n'est en fait pas trop distante de 1966, année de création aux USA du premier thésaurus à véritable vocation documentaire par ASTIA (American Service Technology Information Agency) et juste après en France par le CEDOCAR (Centre de Documentation de l'Armement) (Guinchat et Skouri, 127).

En somme cet outil bibliographique moderne a couronné toute l'œuvre théorique de la science de l'écrit pour lui ouvrir une nouvelle voie vers l'utilitarisme. A ce propos, Robert Estivals précise que « ce thésaurus achève un travail théorique de renouvellement de la bibliologie considérée comme science de l'écrit et de la communication écrite que nous avons engagé. Ainsi se poursuit une ligne de développement de cette discipline qui remonte, pour le moins au XVIII^e siècle, à l'abbé Rive et à Gabriel Peignot, et dont le dernier en date fut Paul Otlet, peu avant la Seconde Guerre mondiale » (Estivals, 2008).

Quant à notre contribution, l'idée première nous est venue lorsque le Professeur R. Estivals nous a remis à titre gracieux quelques numéros de la revue *Schéma et schématisation* et parmi ceux-là le N° 50 où était publié le *Thésaurus de la bibliologie*. Suite à une lecture en diagonale de ce dernier, nous avons eu l'intention de le traduire en arabe et notre suggestion fut vite approuvée avec grand enthousiasme par R. Estivals. Mais après une lecture approfondie nous nous sommes rétractés après avoir jugé que l'urgence était d'abord de le développer et de l'enrichir plutôt que de le traduire. Faire la contraire serait mettre la charrue avant les bœufs. D'autant plus que la terminologie pose du côté de l'arabe un sérieux problème et dans certaines situations un obstacle rédhibitoire.

Par ailleurs ce thésaurus, en l'état, fonctionne avec un corpus de 347 entrées (descripteurs et non descripteurs confondus). Nous avons estimé que ce chiffre est loin d'être exhaustif et représentatif au vu de tous les aspects et les domaines spécifiques que couvre la science de l'écrit et le potentiel lexical afférent. Cela étant, nous avons constaté de surcroît, que même les termes susceptibles d'être facilement recueillis de l'*Encyclopédie internationale de bibliologie* ne figurent malheureusement pas dans ce thésaurus. N'est-il donc pas surprenant de ne pas trouver les termes tels que ceux relevant de la fabrication du papier, de l'imprimerie de la presse écrite, etc....qui constituent l'essence même de cette science ?

Comment alors peut-on concevoir et accepter que des centaines de termes vieux déjà de plus d'un siècle n'ouvrent pas le droit de cité dans ce thésaurus ?

C'est ainsi que du premier coup nous avons collecté près d'un millier de termes. C'est pourquoi, en réaction à cet état de fait, nous avons opté de manière irréversible à l'élargissement de cet outil, car en effet c'est d'extension qu'il s'agit et non pas de mise à jour. Cette dernière fait penser, à notre sens, beaucoup plus à l'insertion des néologismes que génèrent l'accroissement du savoir, l'avancement des sciences dans les différents secteurs du savoir universel et enfin la créativité lexicale et toutes les mutations et variations sémantiques et morphologiques corollaires de la dynamique linguistique.

En définitive cette modeste contribution se veut un travail mené dans une perspective pédagogique pour lequel toutes les remarques et critiques constructives sont les bienvenues. Un travail cependant qui n'a d'autres prétention que de tenter d'apporter un plus à la bibliologie tout en souhaitant qu'il puisse attirer l'attention des chercheurs et spécialistes intéressés et intéressants à même d'élaborer un thésaurus digne de référence dans le domaine de la bibliologie, science de l'écrit et la communication écrite.

2. Délimitation du champ d'intervention : de la bibliologie à la bibliologie scientifique appliquée

Afin de délimiter la vocation ou, à proprement parler le domaine d'intervention de cet essai de construction du présent thésaurus, il serait judicieux de donner brièvement la définition de la bibliologie scientifique appliquée à laquelle il s'intéresse.

L'encyclopédiste belge Paul Otlet définit cette discipline en question comme étant «une science générale embrassant l'ensemble systématique classé des données relatives à la production, la conservation, la circulation et l'utilisation des écrits et des documents de toutes espèces » (Otlet, p.9). Quant à Robert ESTIVALS à qui l'histoire reconnaîtra d'avoir déterrée cette théorie oubliée depuis P. OTLET, il la définit comme «Science de l'écrit».

Il est vrai que le livre imprimé, à coté des autres types de livres,¹ est le principal support mais aussi le premier objet de la bibliologie depuis sa naissance en 1802 avec la publication du *Dictionnaire raisonné de bibliologie* par Gabriel PEIGNOT (Peignot, 1802). Car c'est au livre que s'est intéressée primitivement la bibliologie qui, pour reprendre le passage de Robert ESTIVALS «s'interroge méthodiquement sur plusieurs questions principales : qu'est-ce qu'un livre ? De quoi est-il composé ? A quoi sert-il ? Comment est-il produit et distribué ? ». Nous sommes alors dans la bibliologie descriptive, première orientation de la bibliologie qui remonte au XIX^e siècle et qui a défini la bibliologie comme science du livre.

Par ailleurs, bien que la bibliologie ait élargi durant la 2^{ème} moitié du XX^e siècle, son champ d'intervention pour passer du statut de «science du livre » à celui de «science de l'écrit » et en dépit de la «réduction, progressive de la définition du livre » (Estivals, p.19). Il n'en demeure pas moins que le livre reste toujours le principal support écrit auquel elle s'intéresse particulièrement.

En outre, la bibliologie s'étend aussi à une autre discipline à savoir la systémique bibliologique: une méthode bibliologique dite "exogène" selon la terminologie de Robert ESTIVALS (Estivals, 1996, p. 115). Celle-ci constitue donc par excellence l'objet de la bibliologie moderne. Car la bibliologie déjà comme science du livre «considérerait principalement le champ de reproduction de l'écrit; de l'auteur au lecteur, en passant par le système éditorial, la distribution et les bibliothèques » (Estivals, p.29). A présent, comme nous venons de le préciser plus haut, la bibliologie a considérablement élargi son domaine d'intervention et devenant science de l'écrit déplace son champ d'étude. Désormais elle «découvre l'existence d'un double circuit d'émission composé de plusieurs phases et faisant appel à diverses sciences bibliologiques» (Estivals, p.15).

La bibliologie scientifique s'intéresse aux organismes documentaires tels que les bibliothèques dans toute leur typologie. En ce sens qu'elle considère la bibliothèque en tant que système de communication et d'information, qui est alors étudiée par la systémique bibliologique dans sa globalité et/ou en la décortiquant en sous-systèmes qui la composent (collecte, prêt, diffusion etc.) en tenant compte de leur interaction fonctionnelle.

La bibliothèque en général étant définie comme un système d'information et de communication, composé de sous-systèmes interagissant en vue d'un objectif bien déterminé.

C'est aussi, de manière sous-jacente à la systémique bibliologique, la schématisation, «procédure d'abstraction et de structuration », qui nous permet de rendre compte des mécanismes de la bibliothèque, de son fonctionnement mais aussi de son impact sur son environnement. Car le schéma, «figure simplifiée du réel», exprime la structure, le système, ses principes et son organisation.

La systémique bibliologique est l'une des applications de la théorie générale des systèmes dans l'information et la communication. Appliquée à la bibliologie où «elle relève de l'observation historique» celle-ci permet de dégager selon R. Estivals deux modules de recherche, voire deux disciplines complémentaires, à savoir la *système bibliologique communicationnelle* qui vise à «étudier un écrit ou une catégorie d'écrits dans le cadre du système de communication » et la *système bibliologique sociologique* «qui vise à positionner la précédente dans le cadre du système social considéré dans sa totalité » (Estivals, p.85).

Notre préoccupation étant justement cette catégorie bien précise d'écrit qui est le livre imprimé, il va sans dire que notre recherche s'apparente à la systémique bibliologique communicationnelle.

¹ Paul OTLET n'a pas confiné la bibliologie au livre, il a par contre intégré dans la problématique du livre d'autres supports qui existaient de son vivant.

Par ailleurs, la théorie bibliologique veut que la bibliothèque, comme le précise R. ESTIVALS, relève du système des médiathèques, objet également de la systémique bibliologique communicationnelle; un maillon du système de la communication écrite, objet à son tour de la théorie générale de la bibliologie. Versus mesure et quantification, nous avons la bibliométrie étant le cadre méthodologique général des études d'évaluation, compte tenu du nombre considérable d'indicateurs que le chercheur utilisent, ceci nous lie *ipso facto* une fois de plus à la bibliologie, dès lors que celle-ci (la bibliométrie) constitue avec son arsenal de méthodes statistiques la méthodologie de base dite «endogène» (Estivals, p.115). Une méthode à laquelle la bibliologie doit cependant son statut de science dite bibliologie scientifique appliquée.

3. Phylogénèse du Thésaurus de la bibliologie

Comme toute science, la bibliologie se devait avoir une classification devant refléter l'état des connaissances, l'organisation, et les fondements philosophiques, scientifiques afférents. Ce à quoi se sont vite attelés à réaliser dès les années 1990 deux éminents professeurs, en l'occurrence M. Robert Estivals et Jean Meyriat et par la suite Guy Pellachaud.

A ce sujet, R. Estivals en tant que principal acteur de cette œuvre basique, a apporté deux exposés éclairants dans deux différentes études parues dans le N° 50 de la revue Schéma et Schématisation. Ainsi, dans sa contribution intitulée « *Etude comparée de la classification de la classification de bibliologie et du plan de classement systématique du thésaurus* » (Estivals, 1999) il a fait état, d'abord, des premiers travaux relatifs à la mise au point de la classification de la bibliologie dont la dernière mouture a été réalisée par lui-même avec la collaboration de J. Meyriat, et publiée dans *Sciences de l'écrit. Encyclopédie internationale de bibliologie*. Ces travaux ont débuté, précise-t-il, à partir de 1990 à 1993, quoique « plusieurs essais successifs virent le jour depuis 1975, notamment « *Schémas pour la bibliologie* » et « *La bibliologie* » (Ibid.). Quant au thésaurus et son plan de classement systématique, ils ont été réalisés entre 1993 et 1998. Ces deux éléments constitutifs de ce nouvel outil langagier ont nécessité l'intervention de trois spécialistes aux compétences distinctes mais complémentaires, en l'occurrence J. Meyriat d'abord puis Guy Pelachaud et enfin Joumana Boustany. Or la confection d'un thésaurus alphabétique nécessite à l'évidence la mise au point d'un plan de classement systématique qui soit « pratique à l'utilisation et accessible au lecteur par l'utilisation de termes concrets et simples ». Car comme le note Fosket « une classification bien conçue doit permettre l'insertion de termes nouveaux dans le thésaurus. Elle doit aussi se prêter à une modulation de la recherche informatisée, qui se fera plus générale et plus spécifique, plus large ou plus étroite, si le terme qu'on a choisi en premier comme axe de recherche amène à faire sortir du fichier un nombre trop petit ou trop grand de références à des documents indexés » (Fosquet,1999). Conscients de cette contrainte, les opérateurs ont senti le besoin d'apporter des modifications au schéma classificatoire de la bibliologie destiné primitivement à représenter dans une structure conceptuelle hiérarchisée les grandes lignes de la théorie de la bibliologie. Ces inévitables modifications ont porté sur quatre principaux aspects qu'a énuméré avec force détails R. Estivals, à savoir la suppression des classes *généralités et autres* du fait de leur caractère vague; l'éclatement de certaines définitions de concepts complexes et synthétiques pour plus de précision sémantique, condition *sine qua non* pour la réussite de tout système d'information. Ces transformations ont également touché à l'aspect morphosyntaxique, telles que la suppression des articles, le choix du genre et du nombre des termes à retenir et le changement de certaines tournures de locutions. En somme, il s'est agi des modifications induites par l'évolution de la problématique de la bibliologie qui a nécessité l'adjonction de nouvelles divisions; le changement de définitions pour une meilleure adaptation et enfin la restructuration de certaines classes. Néanmoins deux points positifs ont été relevés quant à ce nouveau plan de classement qui, comme le note R. Estivals, « constitue l'armature arborescente du thésaurus » à savoir le fait qu'il ne soit pas en rupture avec la classification de la bibliologie mais au contraire lui apporte plus de clarté et d'accessibilité (Estivals, p.47).

3. Remarques sur le thésaurus de bibliologie existant

3.1 Le thésaurus alphabétique

Tous les manuels traitant de la conception et la construction des thésaurus recommandent l'utilisation des *Notes explicatives* (NE) pour certains descripteurs. Il s'agit de définitions brèves servant à compléter le sens qui se dégage de la structure du thésaurus. « Ces définitions s'avèrent particulièrement nécessaires dans les thésaurus des sciences sociales, lettres et sciences humaines. Elles permettent de clarifier une terminologie trop vague, problème fréquent dans ces domaines » (Aitchison et Gilchrist, p. 34-35). Ces notes explicatives sont pratiquement indispensables dans certains cas et leur emploi est justifié par moult raisons (Ibid.)

Or, dans le thésaurus de bibliologie, il semble qu'on ait quelque peu lésiné sur l'usage de ces NE bien qu'un certain nombre de descripteurs ne soient pas faciles à appréhender du point de vue sémantique. Surtout qu'il s'agit de néologismes propres à la discipline et de surcroît introuvables dans les ouvrages de références. Ce qui rend par conséquent malaisée l'exploitation du thésaurus aussi bien pour l'indexeur néophyte que pour un simple utilisateur. Voici la liste des termes qui nécessitent à notre avis d'être accompagnés par ces NE en vue de délimiter leur champ sémantique, voire les vulgariser, et de circonscrire leur domaine d'intervention.

Grammatologie, textologie, diplomatique, biomécanique de l'écriture, bibliothéologie, codicologie, informatologie, communicologie, médiologie, documentologie, schématique (nom), desk.

Rappelons à l'occasion qu'un thésaurus, comme tout outil bibliographique d'ailleurs, doit être élaboré par et non pour exclusivement ses concepteurs.

Ceci étant pour la première remarque. La seconde remarque porte sur l'absence totale d'un autre type de notes explicatives. Il s'agit précisément de celles qui portent, entre parenthèses la mention (*A ne pas utiliser comme terme d'indexation*). Pourtant bien des termes dans ce thésaurus nécessitent d'être accompagnés par ce genre de notes dont voici quelques exemples précédés de leurs indices:

2 Système général de la communication écrite, 24 Sous-système de la production de l'écrit, 242 Elément constitutif du texte, 243 Elément constitutif de l'objet écrit, 244 Catégorie d'auteur, 16 Science bibliologique spécifique, 17 Science bibliologique interdisciplinaire.

Il s'agit précisément de termes dits « artificiels » utilisés notamment pour éclairer la structure d'un plan de classement systématique (Ibid.)

3.2 Le plan de classement systématique

3.2.1 Le système hiérarchique

Les concepteurs du thésaurus de bibliologie ont adopté le schéma classificatoire hiérarchique et décimal dans l'élaboration du plan de classement systématique. Nous traiterons d'abord du système hiérarchique. Ce dernier s'avère à nos yeux peu compatible avec la nature même de la bibliologie qui couvre des domaines hétérogènes qui englobent à la fois des aspects théoriques, conceptuels et immatériels pour lesquels le modèle hiérarchique peut parfaitement convenir au même titre que toutes les classifications bibliographiques. Mais la bibliologie touche également à beaucoup d'autres aspects pratiques dont les matériaux sont des objets ou entités tangibles, matérielles et quantifiables, aux caractéristiques physiques standards connues d'avance. Nous citerons à titre d'exemple tout ce qui a rapport à la logistique de l'imprimerie, le papier et toute sa technologie de fabrication, les encres, etc. Enfin, des aspects auxquels le système à facettes, dit analytico-synthétique, pourrait être mieux adapté.

3.2.2 Le système décimal

Le système décimal employé dans la classification et la confection des indices (codage) constitue une véritable pierre d'achoppement pour tous ceux qui tentent de procéder à l'élargissement et la maintenance de ce thésaurus.

Il est quand même regrettable de retrouver dans un thésaurus les inconvénients de la structure monohiérarchique et polyhiérarchique qui sont les raisons mêmes qui ont prévalu dans la quête d'un outil capable de combler les lacunes et les faiblesses des langages documentaires classiques (hiérarchiques et à facettes) et qui a débouché sur la découverte, les années 1960, du modèle de langage à structure combinatoire auquel appartient le thésaurus.

Le système décimal pose donc problème, en ce sens qu'il limite les latitudes du classificationniste qui se sent en quelque sorte étriqué lorsqu'il y a lieu de classer des individus ou des entités dont l'énumération est longue, ou du moins dont le nombre dépasse dix. Comment donc faire dans pareils cas ?

Le recours à la multiplications des sous-classes ou subdivision complique davantage la situation dès lors qu'il crée une pléthore de termes dits « artificiels » que nous venons d'aborder plus haut, encombrant et inutiles à l'indexation. A ce sujet J. Maniez écrit « or il n'est ni rationnel, ni économique, de créer des centaines de nouvelles classes selon le même modèle. Cela accroît dangereusement le nombre des niveaux et la lourdeur de la notation » (Maniez, p.51).

Pour pallier le risque de cette prolifération ne serait-il pas mieux d'adopter le système de codage alphanumérique à l'instar de certaines classifications telles que celle de la Bibliothèque du Congrès ?

4. Mode opératoire de l'élargissement du thésaurus

Pour procéder à l'élargissement trois opérations fondamentales devaient être effectuées à savoir : la collecte du matériel terminologique, la classification des nouveaux termes et enfin l'élaboration du microthésaurus. Nous tenterons d'exposer cette méthodologie non pas dans l'ordre rationnel indiqué plus haut, mais dans l'ordre de succession des opérations telles que nous les avons effectuées sur le terrain.

Notre première démarche a consisté en l'examen du plan de classement systématique en vue de repérer les lacunes. Ainsi avons-nous constaté que beaucoup d'insuffisances sont à combler à plusieurs paliers et niveaux de subdivisions de ce plan de classement. Mais étant conscients des divers enjeux que représente une classification, notre choix s'est porté sur les parties susceptibles de recevoir un nouvel apport sans pour autant déstabiliser le schéma classificatoire en place et par voie de conséquence l'ensemble du thésaurus; notamment en ce qui concerne le codage. Il s'agit donc d'élaborer des volets classificatoires complémentaires à adjoindre à la structure en place.

Nous avons ciblé dans ce premier essai la classe terminale *263.21 Bibliothèque* se trouvant dans la subdivision *263.2 Organisme de conservation* que nous avons classifiée sur la base de la typologie des bibliothèques. Nous avons également traité le terme *263.12 Thésaurus* ainsi que le concept *263.23 médiathèque*.

Pour rassembler le matériel terminologique nous nous sommes basés sur les deux méthodes classiques à savoir la méthode inductive et la méthode déductive.

Quant à la forme et à la structure des descripteurs, nous nous sommes astreints aux normes internationales en vigueur, en l'occurrence la norme ISO 2788 et l'AFNOR Z47-100 et la Z47-103 ainsi que les manuels traitant du thésaurus.

Nous avons différencié la typographie des termes; les descripteurs (termes choisis) en lettres capitale et les non descripteurs en minuscules et en italiques. Nous avons fait en sorte que le non descripteur porte le même indice que celui du descripteur auquel il renvoie.

L'utilisateur constatera que nous avons mis certains termes en relation (synonymie, voisinage) avec des termes qui n'existent pas au préalable dans le thésaurus précédent et pour lesquels nous avons anticipé l'emploi, au lieu de tronquer le descripteur. C'est le cas, à titre d'exemple, des descripteurs suivants :

BIBLIOTHEQUE DE JOURNAUX

(263.218.6)

TG₁ Bibliothèque spécialisée

TG₂ Bibliothèque

TA Journal

TA Presse écrite

BIBLIOTHEQUE POUR AVEUGLES

(263.212.7)

EP Bibliothèque pour non voyants

EP Bibliothèque pour mal voyants

TG₁ Bibliothèque institutionnelle

TG₂ Bibliothèque

TA Braille

TA Livres en Braille

Pour le premier exemple, le terme « presse écrite » n'existe pas dans le thésaurus. Pour le second, le terme Braille n'existe ni comme descripteur ni comme non descripteur alors que c'est un concept dont l'usage est très répandu ; de même pour livres en Braille qui constituent le fonds même de ce type de

bibliothèque. En outre, le même constat est fait quant au jeu des synonymies et la notion du politiquement correct, en ce sens que les deux concepts de « non voyants » et « mal voyant » peuvent suppléer au mot « aveugles » pour les raisons sus citées.

Au moment de la classification nous nous sommes confrontés à un problème très épineux à savoir le système décimal, puisque certaines catégories de bibliothèques contiennent à elles seules plus de dix espèces. C'est le cas des *Bibliothèques spécialisées*. Pour résorber cet excédent nous avons regroupé tous ces éléments (*photothèque, cassetothèque, discothèque, etc...*) sous le terme générique *Médiathèque*. Nous avons bien voulu ajouter le terme *Bibliothèque numérique* mais comme cette subdivision était à sa charge maximale, nous l'avons omis volontairement.

5 Essai d'extension du thésaurus existant avec trois microthésaurus candidats

5.1 Le concept de « bibliothèque »

5.1.1 Plan de classement systématique spécifique au concept de bibliothèque

263.21 Bibliothèque	263.212.5 Bibliothèque de prison
263.210 Bibliothèque d'établissement d'enseignement et de formation	263.212.6 Bibliothèque philanthropique
263.210.1 Bibliothèque académique	263.212.7 Bibliothèque pour les aveugles
263.210.11 Bibliothèque d'université	263.213 Bibliothèque internationale
263.210.111 Bibliothèque centrale de prêt	263.214 Bibliothèque nationale
263.210.112 Bibliothèque de département	263.214.1 Bibliothèque dépositaire
263.210.113 Bibliothèque de faculté	263.215 Bibliothèque pilote
263.210.114 Bibliothèque de recherche	263.216 Bibliothèque privée et familiale
263.210.115 Bibliothèque Interuniversitaire	263.217 Bibliothèque publique
263.210.116 Bibliothèque publique/universitaire	263.217.1 Bibliothèque d'arrondissement
263.210.12 Bibliothèque de grande école	263.217.2 Bibliothèque départementale
263.210.2 Bibliothèque de centre et école de formation professionnelle	263.217.3 Bibliothèque mobile
263.210.3 Bibliothèque scolaire	263.217.4 Bibliothèque municipale
263.210.31 Bibliothèque d'école primaire	263.217.5 Bibliothèque régionale
263.210.32 Bibliothèque de collège d'enseignement moyen	263.217.6 Bibliothèque rurale
263.210.33 Bibliothèque de lycée	263.218 Bibliothèque spécialisée
263.211 Bibliothèque gouvernementale	263.218.1 Bibliothèque d'art
263.211.1 Bibliothèque d'administration centrale	263.218.2 Bibliothèque d'entreprise
263.211.11 Bibliothèque de ministère	263.218.3 Bibliothèque de recherche
263.211.12 Bibliothèque parlementaire	263.218.4 Bibliothèque de références
263.211.13 Bibliothèque de services centraux	263.218.5 Bibliothèque d'institutions Religieuses
263.211.2 Bibliothèque de province	263.218.51 Bibliothèque d'église
263.212 Bibliothèque institutionnelle	263.218.52 Bibliothèque de mosquée
263.212.1 Bibliothèque de l'armée	263.218.53 Bibliothèque de synagogue
263.212.2 Bibliothèque enfantine	263.218.6 Bibliothèque de journaux
263.212.3 Bibliothèque d'hôpitaux	263.218.7 Bibliothèque juridique
263.212.4 Bibliothèque de navire	263.218.8 Bibliothèque savante
	263.218.9 Bibliothèque scientifique
	263.218.91 Bibliothèque agricole 263.218.92 Bibliothèque d'architecture
	263.218.93 Bibliothèque industrielle
	263.218.94 Bibliothèque médicale
	263.218.95 Bibliothèque médicale des hôpitaux

263.218.96 Bibliothèque
technologique

263.219 Bibliothèque sur abonnement

5.1.2 Microthésaurus alphabétique pour le concept « Bibliothèque »

Bibliobus (263.217.3)²

EM Bibliothèque mobile
BIBLIOTHEQUE (263.21)
EP Dépôt de livres
TG Organisme de conservation
TS Bibliothèque académique
TS Bibliothèque agricole
TS Bibliothèque centrale de prêt
TS Bibliothèque d'administration centrale
TS Bibliothèque d'architecture
TS Bibliothèque d'arrondissement
TS Bibliothèque d'art
TS Bibliothèque d'école primaire
TS Bibliothèque d'église
TS Bibliothèque d'établissement d'enseignement et de formation
TS Bibliothèque d'hôpitaux
TS Bibliothèque d'institutions religieuses
TS Bibliothèque d'université
TS Bibliothèque de centre et école De formation professionnelle
TS Bibliothèque de collège d'enseignement moyen
TS Bibliothèque de faculté
TS Bibliothèque de grande école
TS Bibliothèque de journaux
TS Bibliothèque de l'armée
TS Bibliothèque de lycée
TS Bibliothèque de ministère
TS Bibliothèque de mosquée
TS Bibliothèque de navire
TS Bibliothèque de prison
TS Bibliothèque de province
TS Bibliothèque de recherche
TS Bibliothèque de recherche
TS Bibliothèque de références
TS Bibliothèque de services centraux
TS Bibliothèque de synagogue
TS Bibliothèque d'entreprise
TS Bibliothèque départementale

TS Bibliothèque dépositaire
TS Bibliothèque enfantine
TS Bibliothèque gouvernementale
TS Bibliothèque industrielle
TS Bibliothèque institutionnelle
TS Bibliothèque internationale
TS Bibliothèque interuniversitaire
TS Bibliothèque juridique
TS Bibliothèque médicale des hôpitaux
TS Bibliothèque médicale
TS Bibliothèque mobile
TS Bibliothèque municipale
TS Bibliothèque nationale
TS Bibliothèque numérique
TS Bibliothèque parlementaire
TS Bibliothèque philanthropique
TS Bibliothèque pilote
TS Bibliothèque pour aveugles
TS Bibliothèque privée et familiale
TS Bibliothèque publique/universitaire
TS Bibliothèque publique
TS Bibliothèque régionale
TS Bibliothèque rurale
TS Bibliothèque savante
TS Bibliothèque scientifique
TS Bibliothèque scolaire
TS Bibliothèque spécialisée
TS Bibliothèque sur abonnement
TS Bibliothèque technologique
TA Centre d'archives
TA Lecture
TA Livre
TA Médiathèque
BIBLIOTHEQUE ACADEMIQUE
(263.210.1)
TG₁ Bibliothèque d'établissement d'enseignement et de formation
TG₂ Bibliothèque
TS Bibliothèque d'université
TS Bibliothèque de grandes écoles
TS Bibliothèque scolaire
BIBLIOTHEQUE AGRICOLE
(263.218.91)
TG₁ Bibliothèque scientifique
TG₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque spécialisée
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET

² Les entrées inscrites en italiques sont des termes renvoyés dits Non descripteurs du fait qu'ils soient des synonymes ou des quasi-synonymes.

(263.210.111)
 TG₁ Bibliothèque d'université
 TG₂ Bibliothèque académique
 TA Bibliothèque de faculté
 TA Bibliothèque de recherche
 TA Bibliothèque interuniversitaire
 TA Bibliothèque publique/universitaire

BIBLIOTHEQUE D'ADMINISTRATION
 CENTRALE (263.211.1)

TG₁ Bibliothèque gouvernementale
 TG₂ Bibliothèque
 TS Bibliothèque de ministère
 TS Bibliothèque parlementaire
 TS Bibliothèque de services centraux
 TA Bibliothèque de province

BIBLIOTHEQUE D'ARCHITECTURE
 (263.218.92)

TG₁ Bibliothèque scientifique
 TG₂ Bibliothèque
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Plan

BIBLIOTHEQUE D'ARRONDISSEMENT
 (263.217.1)

TG₁ Bibliothèque publique
 TG₂ Bibliothèque
 TA Bibliothèque municipale
 TA Bibliothèque régionale

BIBLIOTHEQUE D'ART (263.218.1)

TG₁ Bibliothèque spécialisée
 TG₂ Bibliothèque
 TA Art
 TA Musée

BIBLIOTHEQUE D'ECOLE PRIMAIRE
 (263.210.31)

TG₁ Bibliothèque scolaire
 TG₂ Bibliothèque d'établissement
 d'enseignement et de formation
 TA Bibliothèque enfantine
 TA Livre pour enfants

BIBLIOTHEQUE D'EGLISE (263.218.51)

TG₁ Bibliothèque d'institution
 religieuse
 TG₂ Bibliothèque
 TA Bible
 TA Bibliothèque de mosquée
 TA Bibliothèque de synagogue
 TA Ecriture sainte

BIBLIOTHEQUE D'ENTREPRISE
 (263.218.2)

TG₁ Bibliothèque spécialisée
 TG₂ Bibliothèque
 TA Bibliothèque industrielle
 TA Bibliothèque scientifique
*Bibliothèque d'établissement
 d'enseignement secondaire*
 (263.210.33)

EM Bibliothèque de lycée

BIBLIOTHEQUE D'ETABLISSEMENT
 D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION
 (263.210)

NE (Ane pas utiliser comme terme
 d'indexation)

TG₁ Bibliothèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TS Bibliothèque académique
 TS Bibliothèque de centre et école de
 formation professionnelle

TS Bibliothèque scolaire
 TA Bibliothèque scientifique
 TA Bibliothèque spécialisée

BIBLIOTHEQUE D'HOPITAUX (263.212.3)

TG Bibliothèque institutionnelle
 TG₂ Bibliothèque
 TA Bibliothèque médicale des hôpitaux

BIBLIOTHEQUE D'INSTITUTIONS
 RELIGIEUSES (263.218.5)

TG₁ Bibliothèque spécialisée
 TG₂ Bibliothèque
 TS Bibliothèque d'église
 TS Bibliothèque de mosquée
 TS Bibliothèque de synagogue
 TA Livre religieux
 TA Ecriture sainte

BIBLIOTHEQUE D'UNIVERSITE
 (263.210.11)

TG Bibliothèque académique
 TG₂ Bibliothèque d'établissement
 d'enseignement et de formation
 TS Bibliothèque centrale de prêt
 TS Bibliothèque de département
 TS Bibliothèque de faculté
 TS Bibliothèque de recherche
 TS Bibliothèque interuniversitaire
 TS Bibliothèque
 publique/universitaire
 TA Bibliothèque de grande école

BIBLIOTHEQUE DE CENTRE ET
 ECOLE DE FORMATION
 PROFESSIONNEL (263.210.2)

NE (Ane pas utiliser comme terme

- d'indexation)
TG₁ Bibliothèque d'enseignement
et de formation
TG₂ Bibliothèque
TA Formation professionnelle
- BIBLIOTHEQUE DE COLLEGE
D'ENSEIGNEMENT MOYEN
(263.210.32)
TG Bibliothèque scolaire
TG₂ Bibliothèque d'établissement
d'enseignement et de formation
TA Livre scolaire
TA Manuel scolaire
- BIBLIOTHEQUE DE DEPARTEMENT
(263.210.112)
TG₁ Bibliothèque d'université
TG₂ Bibliothèque académique
TA Bibliothèque de faculté
TA Bibliothèque de recherche
- BIBLIOTHEQUE DE FACULTE
(263.210.113)
TG₁ Bibliothèque
TG₂ Bibliothèque académique
TA Bibliothèque de département
TA Bibliothèque de recherche
- BIBLIOTHEQUE DE GRANDE ECOLE
(263.210.12)
TG₁ Bibliothèque académique
TG₂ Bibliothèque d'établissement
d'enseignement et de formation
TA Bibliothèque d'université
- BIBLIOTHEQUE DE OURNAUX
(263.218.6)
TG₁ Bibliothèque spécialisée
TG₂ Bibliothèque
TA Journal
TA Presse écrite
- BIBLIOTHEQUE DE L'ARMEE (263.212.1)
TG₁ Bibliothèque institutionnelle
TG₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque spécialisée
- BIBLIOTHEQUE DE LYCEE (263.210.33)
EP Bibliothèque d'établissement
d'enseignement secondaire
TG₁ Bibliothèque scolaire
TG₂ Bibliothèque d'établissement
d'enseignement et de formation
TA Livre scolaire
- TA Manuel scolaire
- BIBLIOTHEQUE DE MINISTERE
(263.211.11)
TG₁ Bibliothèque de l'administration
centrale
TG₂ Bibliothèque gouvernementale
TA Bibliothèque de services centraux
- BIBLIOTHEQUE DE MOSQUEE
(263.218.52)
TG₁ Bibliothèque d'institution religieuse
TG₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque d'église
TA Bibliothèque de synagogue
- BIBLIOTHEQUE DE NAVIRE (263.212.4)
TG₁ Bibliothèque institutionnelle
TG₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque spécialisée
- BIBLIOTHEQUE DE PRISON (263.212.5)
TG₁ Bibliothèque institutionnelle
TG₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque spécialisée
- Bibliothèque de programmes (263.235)*
EM Logithèque
- BIBLIOTHEQUE DE PROVINCE
(263.211.2)
TG₁ Bibliothèque de l'administration
centrale
TG₂ Bibliothèque gouvernementale
TA Bibliothèque régionale
- BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE
(263.218.3)
TG₁ Bibliothèque d'université
TG₂ Bibliothèque académique
TA Bibliothèque centrale de prêt
TA Bibliothèque de département
TA Bibliothèque de faculté
TA Bibliothèque interuniversitaire
- BIBLIOTHEQUE DE REFERENCES
(263.218.4)
TG₁ Bibliothèque spécialisée
TG₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque de recherche
TA Ouvrage de référence
- BIBLIOTHEQUE DE SERVICES
CENTRAUX (263.211.13)

TG₁ Bibliothèque d'administration
centrales

TG₂ Bibliothèque gouvernementales

TA Bibliothèque de ministères

BIBLIOTHEQUE DE SYNAGOGUE

(263.218.53)

TG₁ Bibliothèque d'institution religieuse

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque d'église

TA Bibliothèque de mosquée

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

(263.217.2)

TG₁ Bibliothèque publique

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque d'arrondissement

TA Bibliothèque municipale

TA Bibliothèque régionale

BIBLIOTHEQUE DEPOSITAIRE

(263.214.1)

TG₁ Bibliothèque nationale

TG₂ Bibliothèque

TA Dépôt légal

BIBLIOTHEQUE ENFANTINE (263.212.2)

TG₁ Bibliothèque institutionnelle

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque d'établissement
d'enseignement

TA Bibliothèque publique

TA Bibliothèque scolaire

TA Livre pour enfant

BIBLIOTHEQUE GOUVERNEMENTALE

(263.211)

TG₁ Bibliothèque

TG₂ Organisme de conservation

TS Bibliothèque d'administration centrale

TS Bibliothèque de province

TA Bibliothèque publique

BIBLIOTHEQUE INDUSTRIELLE

(263.218.93)

TG₁ Bibliothèque scientifique

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque spécialisée

BIBLIOTHEQUE INSTITUTIONNELLE

(263.212)

TG₁ Bibliothèque

TG₂ Organisme de conservation

TS Bibliothèque de l'armée

TS Bibliothèque d'hôpitaux

TS Bibliothèque de navire

TS Bibliothèque enfantine

TS Bibliothèque pour aveugle

TS Bibliothèque prison

TA Bibliothèque spécialisée

BIBLIOTHEQUE INTERNATIONALE

(263.213)

TG₁ Bibliothèque

TG₂ Organisme de conservation

TA Bibliothèque nationale

BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE

(263.210.115)

TG₁ Bibliothèque d'université

TG₂ Bibliothèque académique

TA Bibliothèque centrale de prêt

TA Bibliothèque des grandes écoles

TA Bibliothèque publique/universitaire

BIBLIOTHEQUE JURIDIQUE (263.218.7)

TG₁ Bibliothèque spécialisée

TG₂ Bibliothèque

TA Document juridique

BIBLIOTHEQUE MEDICALE DES HOPITAUX

(263.218.95)

TG₁ Bibliothèque scientifique

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque médicale

TA Bibliothèque spécialisée

BIBLIOTHEQUE MEDICALE (263.218.94)

TG₁ Bibliothèque scientifique

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque médicale des hôpitaux

TA Bibliothèque spécialisée

BIBLIOTHEQUE MOBILE (263.217.3)

EP Bibliobus

TG₁ Bibliothèque publique

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque municipale

TA Bibliothèque rurale

TA Lecture publique

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (263.217.4)

TG₁ Bibliothèque publique

TG₂ Bibliothèque

TA Bibliothèque d'arrondissement

TA Bibliothèque départementale

TA Bibliothèque mobile	
TA Bibliothèque rurale	
TA Lecture publique	
BIBLIOTHEQUE NATIONALE (263.214)	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE/UNIVERSITAIRE (263.210.116)
TG ₁ Bibliothèque	TG ₁ Bibliothèque d'université
TG ₂ Organisme de conservation	TG ₂ Bibliothèque académique
TA Bibliothèque dépositaire	TA Bibliothèque centrale de prêt
TA Dépôt légal	TA Bibliothèque interuniversitaire
TA Droit d'auteur	
BIBLIOTHEQUE PARLEMENTAIRE (263.211.12)	BIBLIOTHEQUE REGIONALE (263.217.5)
TG ₁ Bibliothèque d'administration centrale	TG ₁ Bibliothèque publique
TG ₂ Bibliothèque gouvernementale	TG ₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque de ministère	TA Bibliothèque d'arrondissement
TA Bibliothèque de services centraux	TA Bibliothèque municipale
	TA Bibliothèque départementale
	TA Bibliothèque de province
	TA Bibliothèque rurale
BIBLIOTHEQUE PHILANTHROPIQUE (263.212.6)	BIBLIOTHEQUE RURALE (263.217.6)
TG ₁ Bibliothèque	TG ₁ Bibliothèque
TG ₂ Bibliothèque institutionnelles	TG ₂ Bibliothèque
	TA Bibliothèque municipale
BIBLIOTHEQUE PILOTE (263.215)	BIBLIOTHEQUE SAVANTE (263.218.8)
TG ₁ Bibliothèque	TG ₁ Bibliothèque spécialisée
TG ₂ Organisme de conservation	TG ₂ Bibliothèque
	TA Bibliothèque d'art
BIBLIOTHEQUE POUR AVEUGLES (263.212.7)	TA Bibliothèque de recherche
EP Bibliothèque pour non voyant	TA Bibliothèque de références
TG ₁ Bibliothèque institutionnelle	TA Bibliothèque d'institution religieuse
TG ₂ Bibliothèque	
TA Ecrit pour aveugle	BIBLIOTHEQUE SCIENTIFIQUE (263.218.9)
<i>Bibliothèque pour non voyants (263.212.7)</i>	TG ₁ Bibliothèque spécialisée
<i>EM Bibliothèque pour les aveugles</i>	TG ₂ Bibliothèque
BIBLIOTHEQUE PRIVEE ET FAMILIALE (263.216)	TS Bibliothèque agricole
TG ₁ Bibliothèque	TS Bibliothèque d'architecture
TG ₂ Organisme de conservation	TS Bibliothèque industrielle
	TS Bibliothèque médicale
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE (263.217)	TS Bibliothèque médicale des hôpitaux
TG ₁ Bibliothèque	TS Bibliothèque technologique
TG ₂ Organisme de conservation	TA Bibliothèque d'établissement d'enseignement
TS Bibliothèque d'arrondissement	TA Bibliothèque institutionnelle
TS Bibliothèque de département	TA Livre scientifique
TS Bibliothèque mobile	
TS Bibliothèque municipale	BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE (263.210.3)
TS Bibliothèque régionale	TG ₁ Bibliothèque d'établissement d'enseignement et de formation
TS Bibliothèque rurale	TG ₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque institutionnelle	TS Bibliothèque d'école primaire
TA Bibliothèque publique/universitaire	TS Bibliothèque de collège d'enseignement moyen
TA Lecture publique	TS Bibliothèque de lycée

TA Bibliothèque enfantine
TA Livre pour enfants

BIBLIOTHEQUE SPECIALISEE (263.218)

TG₁Bibliothèque
TG₂Organisme de conservation
TS Bibliothèque d'art
TS Bibliothèque d'institutions religieuses
TS Bibliothèque de journaux
TS Bibliothèque de recherche
TS Bibliothèque de références
TS Bibliothèque d'entreprise
TS Bibliothèque juridique
TS Bibliothèque savante
TS Bibliothèque scientifique
TA Bibliothèque d'établissement
d'enseignement et de formation
TA Bibliothèque institutionnelle
TA Cartothèque
TA Cassetothèque
TA Cinémathèque
TA Discothèque
TA Filmothèque
TA Logithèque
TA Ludothèque
TA Phonothèque
TA Vidéotheque

**BIBLIOTHEQUE SUR ABONNEMENT
(263.219)**

TG₁ Bibliothèque
TG₂Organisme de conservation
TA Bibliothèque spécialisée
TA Bibliothèque pilote

**BIBLIOTHEQUE TECHNOLOGIQUE
(263.218.96)**

TG₁ Bibliothèque scientifique
TG₂ Bibliothèque
TA Bibliothèque industrielle
TA Livre scientifique
TA Bibliothèque spécialisée

CARTOTHEQUE (263.231)

TG₁ Médiathèque
TG₂ Organisme de conservation
TA Bibliothèque spécialisée
TA Carte géographique
TA Topographie

CASSETTOTHÈQUE

TG₁ Médiathèque
TG₂ Organisme de conservation
TA Bibliothèque spécialisée

TA Casette
TA Discothèque
TA Vidéotheque

CINEMATHEQUE (263.232)

TG₁ Médiathèque
TG₂ Organisme de conservation
TA Bibliothèque spécialisée
TA Film
TA Filmothèque
TA Vidéotheque

DIDACTHEQUE (263.233)

NE Collection de didacticiels, logiciels spécialement conçus pour l'enseignement par ordinateur.
TG₁ Médiathèque
TG₂ Organisme de conservation
TA Bibliothèque numérique
TA Bibliothèque spécialisée
TA Didacticiel
TA Logithèque

DISCOTHEQUE (263.234)

TG₁ Médiathèque
TG₂ Organisme de conservation
TA Bibliothèque spécialisée
TA Disque
TA Discothécaire

LOGITHEQUE (263.235)

EP Bibliothèque de programmes
TG₁ Médiathèque
TG₂ Organisme de conservation
TA Bibliothèque spécialisée
TA Didacthèque
TA Logiciel
TA Programme informatique

LUDOTHEQUE (263.236)

NE *Espace d'animation ludique et de prêt de jeux et jouets.*
TG₁ Médiathèque
TG₂ Organisme de conservation
TA Bibliothèque enfantine
TA Bibliothèque spécialisée
TA Jeux
TA Ludothécaire

MEDIATHEQUE (263.23)

TG₁ Organisme de conservation
TG₂ Sous-système de la conservation
TS Bibliothèque numérique
TS Cartothèque

TS Cassetothèque
 TS Cinémathèque
 TS Discothèque
 TS Filmothèque
 TS Logithèque
 TS Ludothèque
 TS Phonothèque
 TS Vidéothèque
 TA Bibliothèque
 TA Média
 PHONOTHEQUE (263.237)
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Discothèque
 TA Enregistrement sonore

TA Bibliothèque spécialisée
 TA Photographie
 VIDEOTHEQUE (263.239)
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation
 TA Bibliothèque spécialisée
 TA Casset vidéo
 TA Cinémathèque
 TA Vidéographie
 TA Vidéotex
 TA Vidéotransmission

PHOTOTHEQUE (263.238)
 TG₁ Médiathèque
 TG₂ Organisme de conservation

5.2 Le concept de « Thésaurus »

5.2.1 Plan de classement systématique pour le concept de « Thésaurus »

263.12 THESAURUS
 263.121 THESAURUS A SCHEMA GRAPHIQUE
 263.121.1 TERMINOGRAMME
 263.121.2 THESAURUS ARBORESCENT
 263.121.3 THESAURUS A SCHEMA FLECHE
 263.122 THESAURUS ALPHABETIQUE
 263.123 THESAURUS MONOLINGUE
 263.124 THESAURUS MULTILINGUE
 263.125 THESAURUS SYSTEMATIQUE

5.2.2 Microthésaurus alphabétique pour le concept « Thésaurus »

<i>Diagramme compartimenté</i> (263.121.1)	TA Thésaurus à schéma fléché
EM Terminogramme	
LISTE D'AUTORITE MATIERES (263.14)	<i>Thésaurofacette</i> (263.12)
TG Outil bibliographique	EM Thésaurus
TG ₂ Sous-système de conservation	THESAURUS (263.12)
TA Classification	EP Microthésaurus
TA Thésaurus	EP Macrothésaurus
<i>Macrothésaurus</i> (263.12)	EP Thésaurofacette
EM Thésaurus	TG Outil bibliographique
<i>Microthésaurus</i> (263.12)	TG ₂ Sous-système de conservation
EM Thésaurus	TS Thésaurus à schéma fléché
	TS Thésaurus à schéma graphique
TEMINOGRAMME (263.121.1)	TS Thésaurus alphabétique
EP <i>Diagramme compartimenté</i>	TS Thésaurus arborescent
TG ₁ Thésaurus à schéma graphique	TS Thésaurus bilingue
TG ₂ Thésaurus	TS Thésaurus monolingue
TA Thésaurus arborescent	TS Thésaurus multilingue

TS Thésaurus systématique	TA Thésaurus systématique
TA Classification	THESAURUS ARBORESCENT
TA Liste d'autorité matières	(263.121.2)
TA Index	TG Thésaurus à schéma graphique
	TG Thésaurus
THESAURUS A SCHEMA FLECHE	TA Schéma fléché
(263.121.3)	TA Terminogramme
TG Thésaurus à schéma graphique	
TG Thésaurus	THESAURUS MONOLINGUE (263.123)
TA Terminogramme	TG Thésaurus
TA Thésaurus arborescent	TG ₂ Outil bibliographique
	TA Thésaurus bilingue
THESAURUS A SCHEMA GRAPHIQUE	TA Thésaurus multilingue
(263.121)	
TG Thésaurus	THESAURUS MULTILINGUE (263.124)
TG Outil bibliographique	TG Thésaurus
TA Thésaurus systématique	TG ₂ Outil bibliographique
TA Thésaurus alphabétique	TA Thésaurus bilingue
TS Thésaurus à schéma fléché	TA Thésaurus monolingue
TS Thésaurus arborescent	
TS Terminogramme	THESAURUS SYSTEMATIQUE
	(263.125)
THESAURUS ALPHABETIQUE	TG Thésaurus
(263.122)	TG ₂ Outil bibliographique
TG Thésaurus	TA Thésaurus alphabétique
TG ₂ Outil bibliographique	TA Thésaurus à schéma graphique

6. Projets en perspective

6.1 A court terme

6.1.1 Constitution d'une équipe de recherche

De prime abord il y a lieu de constituer une équipe solide et de bibliologues compétents et dévoués qui doivent se porter volontaires pour le développement et l'élargissement de ce thésaurus. Car un thésaurus fiable ne saurait être le produit d'une initiative individuelle mais le résultat d'un effort collectif. Et comme le notent à ce sujet C. Guinchat et Y. Skoury, « personne n'est omniscient » (Guinchat et Skoury, p.138).

6.1.2 Restructuration du thésaurus

Nous partons de l'idée que le thésaurus est un langage documentaire évolutif qui nécessite par conséquent le suivi des améliorations et des mises à jour constantes.

Pour ce faire, l'une des tâches prioritaires que doit se fixer comme objectif à court terme l'équipe qui se chargera du développement du thésaurus de bibliologie est d'ores et déjà la modification du schéma classificatoire avec lequel il fonctionne actuellement.

Ceci dit cette modification passe nécessairement par un remodelage touchant deux aspects fondamentaux de l'architecture de cet outil, à savoir :

1 – la restructuration du plan de classement systématique en vue de dégager un nouveau schéma classificatoire mieux adapté aux fonctions auxquelles est destiné ce genre d'outil bibliographique en l'occurrence l'indexation des documents relatifs à la bibliologie, ceci d'une part, d'autre part leur localisation et leur restitution.

Le nouveau schéma doit fonctionner sur la base de champs et sous champs sémantiques faisant ressortir avec clarté et précision et de manière concrète les domaines couverts par cette discipline. Ce plan de

classement systématique doit être le produit d'une réalité du terrain et non d'une spéculation philosophique.

Concrètement, le plan de classement doit être dégagé à partir de la masse lexicographique recueilli au travers des listes des termes produites par l'indexation et la recherche dans d'autres sources et outils bibliographiques.

2- opter pour un nouveau système de notation qui puisse accueillir des énumérations plus ou moins longues dépassant la dizaine de *termes spécifiques* découlant d'un même *terme générique*.

6.1.3 Normalisation

Toutes les opérations relatives aussi bien à la construction de ce thésaurus ainsi qu'à l'indexation doivent obéir aux normes respectives en vigueur. Voici à titre indicatif quelques normes françaises et quelques équivalentes étrangères qui pourront être utiles à la construction du thésaurus.

Type de thésaurus	N O R M E S				
	ISO	FRANÇAISES	ALLEMAND ES	ANGLAISES	AMERICAINES
Monolingue	2788/1981	NF Z47.100/1981	DIN 1463	BS 5723	ANSI Z 39.19
Multilingue	5964/1985	NF Z47.101/1980	/	BS 6723	/
Symbolisation des relations		NF Z44.103	/	/	/
Thésaurus sur WEB	SKOS	/	/	/	/
Thésaurus et interopérabilité avec d'autres vocabulaires	25964.1/2011	/	/	/	/

6.1.4 Elaboration des index

Il y a lieu notamment d'élaborer un index permuté du type KWIC et/ou KWOC. Ce type d'index est d'une grande utilité. Il sert, comme le spécifient J. Aitchison et A. Gilchrist, à «faciliter l'accès à des éléments de termes composés qui ne sont pas des termes d'indexation et qui, par conséquent, n'apparaissent nulle part ailleurs dans le thésaurus » (Ait Chisson et Gilchrist, p.95).

D'autres types d'index devront à long terme être élaborés tels que les KWAK et les KWUT.

6.2 Projets à long terme

6.2.1 Construction d'autres modèles de thésaurus

Les concepteurs du thésaurus de bibliologie ne doivent pas se limiter au type de thésaurus alphabétique bien que celui-ci est le plus répandu et le plus pratique. Il y a lieu de penser à élaborer d'autres modèles tels que le terminogramme ou diagramme compartimenté, le thésaurus à schéma fléché et le thésaurofacettes.

6.2.2 Edition et diffusion du thésaurus

Une fois le travail parachevé, le collectif doit penser à lancer ce thésaurus dans le circuit commercial chez un éditeur dont les traditions d'édition et/ou de diffusion ont pour centre d'intérêt ce genre de publications en vue de le promouvoir. Sa publication permettra, certes, de couvrir au moins les dépenses induites par la réalisation de ce travail mais ne vise nullement un but lucratif. L'objectif étant surtout de le mettre à la disposition du plus grand nombre d'utilisateurs et de praticiens en rapport avec la bibliologie.

6.2.3 Informatisation

Pour valoriser et tirer le meilleur parti de ce thésaurus il serait souhaitable de l'intégrer dans un logiciel de recherche documentaire en vue d'enrichir et de combler les lacunes de l'indexation automatique et augmenter l'efficacité des systèmes d'information dans le domaine de la bibliologie. Il serait encore plus intéressant de constituer une banque de données qui va répertorier la production écrite francophone relative à la science de l'écrit dans un premier temps, et par la suite dans d'autres langues.

6.2.4 Traduction

La traduction de ce thésaurus est aussi à envisager dans le plus grand nombre de langues possible afin d'atténuer les méfaits des barrières linguistiques et par conséquent faciliter le transfert des connaissances et les échanges culturels dans la communauté internationale. L'exemple édifiant est celui du thésaurus EUROVOC dont la création remonte à un passé récent et qui fonctionne à présent avec seize langues européennes.

7. Conclusion

Cet essai l'élargissement du thésaurus de bibliologie existant par le truchement de la construction de ce prototype de microthésaurus basé sur l'élaboration de deux descripteurs nous a permis déborder sur la bibliologie scientifique appliquée.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que la construction et/ou la mise à jour de cet outil langagier est une tâche délicate et fastidieuse. Elle doit, de préférence, faire l'objet d'une initiative collective et faire appel à de hautes compétences aussi bien dans le domaine de la bibliologie que dans l'art et les techniques de construction des thésaurus. Une entreprise qui doit être menée par une équipe de spécialistes, auxquels doivent s'associer des documentalistes chevronnés ayant une longue et riche expérience.

En somme, cette modeste contribution se veut un travail mené dans une perspective pédagogique et fondamentale pour laquelle toutes les remarques et critiques constructives sont les bienvenues. Elle n'a d'autres prétentions que de tenter d'apporter un plus à la bibliologie scientifique appliquée en la dotant, à l'instar de toutes les disciplines du savoir universel, d'un outil d'indexation et de restitution de l'information, tout en souhaitant qu'il puisse attirer l'attention des chercheurs et spécialistes intéressés et intéressants à même d'élaborer un thésaurus digne de référence dans le domaine en question.

Enfin, et pour tout cela, nous espérons que notre appel trouve un écho favorable auprès des spécialistes amis du livre en général, de la bibliologie et du thésaurus en particulier, pour se joindre à nous en vue de constituer une équipe qui se chargera à l'avenir du développement et de la maintenance de ce thésaurus.

Liste bibliographique

Livres :

AITCHISSON, Jean ; GILCHRIST, Alain (1987). Construire un thésaurus : manuel pratique. Paris, ABDS Editions

BOUSTANY, Joumana ; ESTIVALS, Robert (1999). Thésaurus de la bibliologie, Schéma et schématisation, n° 50, p.1-45.

ESTVALS, Robert (1993). Les sciences de l'écrit : encyclopédie internationale de bibliologie. Paris, Retz.

ESTIVALS, ROBERT (1996). La bibliologie. Paris, PUF ; Alger, éd. Dahlab.

ESTIVALS, ROBERT (2008). La bibliologie scientifique appliquée. Paris, L'Harmattan.

GUINCHAT, Claire et SKOURY, Yolande (1989). Guide pratique des techniques documentaires. Vol.2 : Traitement de l'information. Paris, EDICEF.

MANIEZ, Jacques (1987). Les langages documentaires classificatoires : conception, construction et utilisation dans les systèmes documentaires. Paris, Edition d'organisation.

PEIGNOT, Gabriel (1802). Dictionnaire raisonné de bibliologie. Paris: Villiers, An X, 2 vol.

Articles de périodiques :

ESTIVALS Robert (1999). « Thésaurus, schématisation et bibliologie ». *Schéma et schématisation*, n° 50

ETISVALS, Robert (2004). « Etude comparée de la classification de la bibliologie et du plan de classement systématique du thésaurus ». *Schéma et schématisation*, n° 60

FOSKET, Douglas J. (1999). Indexation. Encyclopédie Universalis.

MEYRIAT, Jean (1993). Thésaurus. Les sciences de l'écrit : encyclopédie internationale de la bibliologie.

Sites web :

DALBIN, Sylvie (2007). Thésaurus et informatique documentaire, partenaire de toujours ? Documentaliste-sciences de l'information, vol. 44, p.p. 42-55. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2007-1-pages-42.htm>. (consulté le 25.04.2020)

MENON, Bruno (2007). Les langages documentaires : un panorama, quelques remarques critiques et un essai de bilan. Documentaliste-sciences de l'information, 1, vol. 44, p.p. 18-28. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2007-1-pages-42.htm>. (consulté le 30.04.2020)

Normes :

AFNOR (1981). Norme Z47-100 : règles d'établissement des thésaurus en langue française.

AFNOR (1980). Norme Z47-103 : thésaurus monolingues et multilingues_ Symbolisation des relations.

ISO (1986). Documentation : principes directeurs pour l'établissement et le développement de thésaurus monolingues: ISO 2788 ; 2 éd.,

Annexes

Liste alphabétique des sigles et abréviations

Sigles et abréviations	Dénominations
AFNOR	Association Française de Normalisation
ASTIA	American Service Technology Information Agency
CEDOCAR	Centre de Documentation de l'Armement

EM	Employer
EP	Employer Pour
NE	Note explicative
SGBD	Système de Gestion de Bases de Données
SKOS	Simple Knowledge Organization System
TA	Terme Associé
TG	Terme Générique
TS	Terme Spécifique